

## **ÊTRE ORIENTÉ**

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ? Le service Autonomie du Ccas (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Service-Autonomie>) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

### **Le service Autonomie de la ville d'Orly intervient au domicile des personnes âgées et handicapées.**

Il propose des prestations de services qui ont pour objectifs :

- > D'aider les bénéficiaires dans les gestes de la vie quotidienne par l'intervention d'une aide à domicile qualifiée ;
- > De favoriser leur bien-être en améliorant leurs conditions de vie d'hygiène et de sécurité ;
- > De lutter contre leur isolement et de sauvegarder le lien social ;
- > De concourir au soutien à domicile, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie, à la continuité et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Pour mener à bien son activité, le service comprend 20 agents sociaux « aides à domicile » qui apportent une aide humaine et assurent un accompagnement individualisé. Les aides à domicile interviennent dans la gestion du cadre de vie via l'entretien courant du logement et du linge, les courses, l'accompagnement dans les déplacements extérieurs (rendez-vous médicaux, administratifs, promenades...) ; dans les actes essentiels de la vie quotidienne via une aide à la mobilité, à la préparation et à la prise des repas. Elles interviennent également dans l'aide aux démarches administratives simples (suivi du courrier, prise de rendez-vous...).

La moitié de l'effectif des agents sociaux est titulaire d'une formation diplômante (DEAVS, BEP, CAFAD) leur permettant de réaliser, en plus des missions citées ci-dessus, la toilette, l'habillage, le déshabillage et l'aide à la prise d'un traitement médical.

Les aides à domicile interviennent du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, selon un planning hebdomadaire, organisé par le service en fonction des besoins et demandes de chaque bénéficiaire définis dans un plan d'aide personnalisé établi avec le référent de secteur.

## **Renseignements :**

Centre communal d'action sociale (Ccas)

Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly

Tél. : 01 48 90 20 00